

Le 19 décembre 2005

Madame Danielle Dallaire, coordonnatrice du secrétariat
BAPE
Édifice Omer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audience publique sur le Projet d'aménagement
de la Promenade Samuel-de-Champlain**

Madame,

J'ai assisté de façon assidue aux audiences publiques des 12 et 13 décembre 2005 sur ce projet et j'ai participé activement, les 14 et 15 novembre 2005, à la première partie sur les échanges d'informations.

Une de **mes préoccupations** qui persiste sur ce projet est **l'aménagement d'un carrefour giratoire** sur le boulevard à la hauteur de la Route de l'Église à Sillery.

Lors des audiences, j'ai mentionné, qu'à ma souvenance, lors des consultations en l'An 2000 de la Commission de la Capitale Nationale, alors que j'avais présenté un Mémoire, on avait avancé un taux de véhicules lourds de 12 % sur le boulevard.

Or, un ingénieur de la firme retenue pour la conception de ce carrefour a stipulé que c'était plutôt un pourcentage de 4 %.

Il me faudrait, à mon avis, valider ces données auprès du ministère des Transports, moi qui, de ma maison perchée en haut de la falaise, est en mesure de constater le flot de véhicules lourds. Même qu'en cette période-ci de l'année, je suis porté à qualifier le boulevard de « Route du sel », à voir ces chapelets de véhicules chargés de sel de déglçage. Et que dire des nombreux semi-remorques à multiples essieux qui transportent de lourdes cargaisons de copeaux de bois provenant d'aussi loin que Frédéricton, N.B. (camions jaunes de Sunbury) et du flot de camions à l'année longue de grains et engrais.

J'ajoute aussi que ce ne serait pas un vrai carrefour giratoire (4 directions) parce que cette intersection dessert seulement 3 directions.

Dois-je mentionner qu'en hiver le boulevard est balayé par les vents nord-est. Le carrefour giratoire deviendrait une vraie « trappe à neige » causant des dangers pour les automobilistes et des inconvénients importants pour le déneigement.

De plus, on a déjà mentionné que ce carrefour constituerait une « porte d'entrée » à la Promenade. Or, dans un contexte de développement d'ensemble des berges jusqu'à l'Anse-au-Foulon, cela n'a pas de sens.

Je vous encourage à lire un article publié dans *Le Soleil* du 13 juin 2005 sur les manœuvres à effectuer dans un carrefour giratoire (pièce jointe). Imaginez les complications si, en plus, des feux de circulation pour piétons et cyclistes y sont installés.

Pour toutes ces raisons, je suis porté à conclure que la construction d'un carrefour giratoire à cette intersection est inutile et encombrant pour la circulation, d'autant plus qu'il lui faudra adjoindre des feux de circulation pour piétons et cyclistes. Devrais-je aussi rappeler que cette intersection a été réaménagée à un coût de 400 000 \$ il y a à peine quelques années¹ et qu'y renoncer serait un exemple d'utilisation responsable des fonds publics.

Le stationnement en bordure du boulevard est aussi une question préoccupante pour la sécurité du public alors que les véhicules circuleront à côté à des vitesses souvent beaucoup plus élevées que la vitesse permise de 60 km/hre.

Il est inquiétant que la plupart des espaces de stationnement y soient prévus alors que les risques d'accidents pour les piétons sont omniprésents. Dans les Promenades situées ailleurs et permettant un stationnement en bordure, la vitesse permise est inférieure.

Remarquons que la piste cyclable en construction se fauilera sans jamais interférer avec le boulevard afin que ne soit pas compromise la sécurité des usagers de la piste ou du boulevard.²

Pourquoi ne pas aménager davantage d'espaces de stationnement du côté nord du boulevard, libérant ainsi plus de terrain du côté du fleuve, d'autant plus que comme l'affirmait M. Boulanger, le 10 juin 2005, leur taille sera du double d'un espace de stationnement ordinaire.

Peut-être que plusieurs ne voudront pas les utiliser afin de ne pas compromettre leur sécurité, situation allant dans le sens contraire de l'objectif de « Redonner le Fleuve aux Québécois ».

Je demeure à la disposition du BAPE pour toute information supplémentaire et je suis à l'écoute de vos commentaires.



Pierre Sauvé

¹ Voir article du journal *L'Appel* ci-annexé.

² Source : Commission de la Capitale Nationale : La Promenade Samuel-de-Champlain – Fiche technique (page 2) 8 juin 2005.